

Séance du vendredi 13 mars 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

Le treize mars deux mille vingt-six à 14 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Antenne de Nouvion, sous la présidence de M. Claude HERTAULT.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	14	7

Présents : Claude HERTAULT, Philippe PIERRIN, Marcel GAMARD, Jacky THUEUX, Maurice FORESTIER, Pascal BOURLO, Marie-José VAN RIECK ONGHENA

Absents représentés :

DELIBERATION N°DE_003_2026
<i>Finances - Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget CIAS</i>

Absent(s) :

Excusé(s) : Jean-Paul PRUVOST, Jocelyne MARTIN, Magali PUIROUD, Aurore PIAT, Patrick DAIRAINÉ, Michel LELIEVRE, Nicole SERRE

Date de la convocation
9 mars 2026

Pouvoir(s) :

A été nommé(e) secrétaire : Philippe PIERRIN

Date d'affichage
9 mars 2026

Objet de la Délibération : Finances - Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget CIAS

<u>VOTES</u>
EXPRIMES : 7
POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026

Date de réception de l'AR: 17/03/2026

080-200089449-DE_003_2026-DE

A G E D I

Préambule : À l'issue de l'examen du compte financier unique de l'exercice écoulé, il appartient à l'organe délibérant de procéder à l'affectation du résultat constaté. Cette affectation permet d'assurer la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et, le cas échéant, le report de l'excédent en section de fonctionnement, dans le respect des règles budgétaires et comptables applicables. La décision d'affectation du résultat s'inscrit dans la continuité de l'exécution budgétaire et contribue à la sincérité et à l'équilibre du budget de l'exercice suivant.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° DE_008_2025 du conseil d'administration en date du 10 avril 2025 approuvant le Budget CIAS 2025, la délibération n°DE_014_2025 du 27 mai 2025 approuvant la décision modificative n°1 du Budget CIAS 2025 et la délibération n°DE_019_2025 en date du 17 décembre 2025 approuvant la décision modificative n°2 du Budget CIAS 2025 ;

Considérant l'absence de quorum lors du conseil d'administration prévu initialement le lundi 9 mars 2026 (convocation adressée le 20 février 2026)

Considérant le compte financier unique précédemment approuvé ;

Le Président expose au Conseil d'administration :

Après approbation du compte financier unique dont les résultats sont les suivants :

BUDGET CIAS	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	RAR 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	3 919,79		-8 188,16	-3 116,99	-7 385,36
Fonctionnement	337 396,44		50 648,87		388 045,31
TOTAL	341 316,23	0,00	42 460,71		380 659,95

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, décide :

- d'affecter les excédents reportés des différentes sections comme suit :

Proposition d'affectation de résultat	
Déficit d'investissement	4 268,37
Excédent de fonctionnement	380 659,95
Excédent de fonctionnement capitalisé	7 385,36

- d'approuver l'affectation des résultats du budget CIAS de l'exercice 2025 pour l'exercice 2026.

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026

Date de réception de l'AR: 17/03/2026

080-200089449-DE_003_2026-DE
A G E D I

Résultat du vote : Adopté

Sens des votes :

Vote : 7

Pour : Claude HERTAULT, Maurice FORESTIER, Marie-Josée VAN-RIECK ONGHENA, Pascal BOURLO, Marcel GAMARD, Philippe PIERRIN, Jacky THUEUX

Contre : néant

Abstention : néant

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées.
Transmis au représentant de l'Etat le :
Pour extrait conforme,
Le Président,
Claude HERTAULT



Date de transmission de l'acte: 17/03/2026

Date de reception de l'AR: 17/03/2026

080-200089449-DE_003_2026-DE

A G E D I